

Régulateur de croissance des plantes

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Prohexadione de calcium ………… 27,5%

AVERTISSEMENT, contient l'allergène sulfites

N^{O} D'HOMOLOGATION 28042 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 2,27 kg

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

INFORMATION GÉNÉRALE

APOGEE régulateur de croissance des plantes est un outil unique dans la régie de production des vergers qui réduit la croissance végétative permettant d'avoir un équilibre entre le développement du couvert végétal et la production de fruits.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, éviter l'application à des zones avec une pente modérée à forte des sols compactés, ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

MODE D'ACTION

APOGEE régulateur de croissance des plantes agit à l'intérieur pour inhiber la biosynthèse de la gibbérelline, qui est une hormone naturelle dans la plante qui contrôle l'élongation des cellules. L'inhibition de la gibbérelline diminue la croissance des pousses. La suppression de la croissance végétative avec APOGEE régulateur de croissance des plantes dure normalement 2 à 5 semaines par application lors de la saison de croissance en cours. APOGEE régulateur de croissance des plantes n'influence pas la croissance végétative l'année suivante.

Les acides gibbérelliques : Lorsque des pulvérisations d'acide gibbérellique, tel que Accel^MD régulateur de croissance des plantes, sont appliqués au cours de la même saison que APOGEE régulateur de croissance des plantes pour l'éclaircissage, la réduction du fendillement, la diminution du roussissement ou pour l'augmentation du typage, une perte d'efficacité peut survenir lors de la pulvérisation d'APOGEE régulateur de croissance des plantes et/ou de celle avec la gibbérelline.

Éclaircissage : L'application d'APOGEE régulateur de croissance des plantes peut entraîner un arbre à retenir plus de fruits. Ainsi, les programmes d'éclaircissage devront peut être plus agressifs lors de l'emploi d'APOGEE régulateur de croissance des plantes.

Brûlure bactérienne des pousses (brûlure des pousses) : Supprimer la croissance végétative avec APOGEE régulateur de croissance des plantes tel que recommandé dans le Tableau 2 fera une répression de l'infection de brûlure bactérienne (*Erwinia amylovora*) en réduisant l'incidence et la sévérité de la maladie sur les pousses et les feuilles. APOGEE régulateur de croissance des plantes ne possède pas d'effet antibiotique direct contre la bactérie responsable de la brûlure *(Erwinia amylovora)*, cependant, APOGEE régulateur de croissance des plantes peut faire régresser la sensibilité de l'hôte. Les applications d'APOGEE régulateur de croissance des plantes ne sont pas efficaces pour supprimer la brûlure de l'inflorescence. Pour une réduction maximale de la sensibilité à la brûlure bactérienne, APOGEE régulateur de croissance des plantes devrait être appliqué au moins 10 jours avant l'apparition de conditions climatiques favorables à l'infection des pousses et des feuilles.

APOGEE régulateur de croissance des plantes réduit la sensibilité de l'extrémité des pousses de pommiers à la brûlure bactérienne et devrait être utilisé comme une composante d'une stratégie de lutte intégrée pour la suppression de la brûlure bactérienne. La baisse de sensibilité ne deviendra pas effective avant un délai de 10 jours après l'application.

Couverture
Parce que l'APOGEE régulateur de croissance des plantes est absorbé par les feuilles, un recouvrement uniforme du feuillage des arbres est nécessaire pour une bonne absorption. La pulvérisation devrait être dirigée sur la portion de l'arbre où une suppression de la croissance est désirée. Pour obtenir un bon recouvrement, utiliser un volume suffisant d'eau, une calibration adéquate de la pression, des buses, de l'espacement entre les buses, du volume de bouillie par hectare et de la vitesse du tracteur. Consulter le guide des buses et des accessoires de pulvérisation se rapportant à la calibration de l'équipement.

MODE D'EMPLOI

Instructions d'application
Appliquer APOGEE régulateur de croissance des plantes sur des arbres en croissance active avec un équipement terrestre muni d'un pulvérisateur à jet porté aux doses et aux stades énumérés dans la section **Information spécifique aux cultures** (consulter les Tableaux 1 et 2).

Pommes

Période d'application : Pour le contrôle de la croissance végétative, effectuez la première application d'APOGEE régulateur de croissance des plantes au printemps lorsque les arbres ont des nouvelles pousses de croissance de 2,5 à 7,5 cm. **Une bonne synchronisation de l'application est primordiale pour réussir**. Une première application hâtive (i.e., 5 cm de pousse de croissance) est plus efficace qu'une application tardive (i.e., 15 à 20 cm de pousse de croissance). Si nécessaire, effectuez une seconde application 14 à 21 jours après la première application.

Nombre des applications : Pour la plupart des vergers de pommiers, deux applications espacées de 14 à 21 jours lorsque la pousse de croissance a atteint 2,5 à 7,5 cm procura un bon contrôle de la croissance. Pour les vergers de pommiers situés dans des endroits ayant une longue saison de croissance, des arbres à vigueur élevée et des arbres portant peu de fruits, 3 à 4 applications par saison seront plus efficace. Consulter un expert ou un consultant dans votre région spécifique.

Vigueur de l'arbre : Ajuster la dose d'APOGEE régulateur de croissance des plantes selon la vigueur végétative des arbres (voir les Tableaux 1 et 2). La vigueur végétative peut être influencée par différents facteurs, incluant la quantité de fruits retrouvés, l'élagage, la variété, le porte-greffe et la localisation. L'expérience du producteur est le meilleur guide dans la prédiction de la vigueur de l'arbre. Quelques arbres présentent une croissance excessive des pousses de croissance (vigueur élevée) chaque année en raison d'une combinaison de la variété, du porte greffe et de la localisation. Par contre, les arbres qui présentent ordinairement une croissance des pousses spécifiques peuvent montrer une croissance excessive certaines années en raison de pertes à la récolte ou d'un élagage sévère en hiver.

Dimension de l'arbre : Calculer la dose par hectare d'APOGEE régulateur de croissance des plantes en se basant sur la dimension de l'arbre. La dose d'application devrait se baser sur le volume d'eau nécessaire pour pulvériser les arbres en irrigation goutte à goutte (c.-à-d., solution diluée ou volume de frondaison).

Dose d'application : La dose d'application d'APOGEE régulateur de croissance des plantes sera basée sur la vigueur de la végétation et la dimension de l'arbre.

1. Évaluer si les arbres ont une vigueur faible, moyenne ou élevée afin de déterminer la dose d'APOGEE régulateur de croissance des plantes (consulter la section **Information spécifique aux cultures**).

2. Déterminer la dimension de l'arbre en fonction de la quantité d'eau nécessaire pour une solution diluée (solution pour goutte à goutte ou selon le volume de frondaison).

3. Multiplier la dose d'APOGEE régulateur de croissance des plantes pour 100 L de solution diluée par la dimension de l'arbre en litres par hectare. Le résultat est le nombre de grammes nécessaire par hectare pour ces arbres. Une fois que cette dose d'application est déterminée en grammes par hectare, elle peut être convertie dans le volume actuel de bouillie.

Exemple de calcul : Pour un groupe de pommiers qui produit habituellement 50 à 100 cm de nouvelle pousse par année (croissance vigoureuse), la dose souhaitable devrait être de 2 applications de 45 g/100 litres conformément au tableau des doses spécifiques (Tableau 1). Les arbres qui sont gros et qui nécessitent 3000 litres/ha de solution diluée (i.e., dans un système goutte à goutte).

$$\frac{\text{45 grammes d'APOGEE régulateur de croissance des plantes}}{\text{100 litres d'eau}} \times \frac{\text{3000 litres}}{\text{ha}} = \text{1350 g/ha}$$

La dose d'APOGEE régulateur de croissance des plantes peut être appliquée dans des solutions diluées ou concentrées à condition qu'une bonne couverture est obtenue.

Information spécifique aux cultures

Effectuez la première application d'APOGEE régulateur de croissance des plantes lorsque les pousses ont de 2,5 à 7,5 cm de nouvelle croissance. Répéter l'application si nécessaire (jusqu'à 4 applications maximum par saison) pour une suppression la croissance végétative et une répression de la brûlure bactérienne. Consulter les Tableaux 1 et 2 pour les doses et les périodes d'application. Diluer les volumes de pulvérisation en vous basant sur la quantité de solution requise pour mouiller suffisamment le feuillage de l'arbre jusqu'à ce qu'il y ait ruissellement. Consulter votre bureau local de renseignements ou un consultant pour une recommandation afin de calculer le recouvrement de la solution diluée basé sur le volume de frondaison. L'application d'APOGEE régulateur de croissance des plantes peut augmenter l'intensité de la floraison (consulter la section **Éclaircissage** retrouvée sous **Mode d'action**) en réduisant la chute en juin. De cette façon, les programmes d'éclaircissage devront être plus sévères lors de l'utilisation d'APOGEE régulateur de croissance des plantes.

Sur les variétés reconnues pour être sensibles au fendillement telle Empire et Stayman, APOGEE régulateur de croissance des plantes a été associé avec un produit améliorant le fendillement du fruit.

L'utilisation d'APOGEE régulateur de croissance des plantes sur la variété Cortland peut provoquer une baisse du rendement et de la quantité de produit vendable.

Tableau 1. Doses d'application recommandées pour le contrôle de la croissance végétative chez les pommiers

Période d'application	Dose[1] d'APOGEE régulateur de croissance des plantes par 100 litres de bouillie diluée	Dose[2] d'APOGEE régulateur de croissance des plantes par ha
Arbres de vigueur moyenne à élevée (applications séparées) Appliquer sur 2,5 à 7,5 cm de nouvelle pousse de croissance. Effectuer les applications subséquentes à un intervalle de 14 à 21 jours, jusqu'à 4 applications maximum par saison si nécessaire.	45 grammes	1350 grammes
Arbres de vigueur faible à moyenne (applications séparées) Appliquer sur 2,5 à 7,5 cm de nouvelle pousse de croissance. Effectuer les applications subséquentes à un intervalle de 14 à 21 jours, jusqu'à 4 applications maximum par saison si nécessaire.	27 grammes	810 grammes
Arbres de faible vigueur (une seule application) Appliquer sur 2,5 à 7,5 cm de nouvelle pousse de croissance.	27 à 45 grammes	810 à 1350 grammes

[1] Toutes les doses dans ce tableau représentent des quantités de produits formulés.
[2] La dose est basée sur un volume d'eau de 3000 L/ha (jusqu'au ruissellement).

Tableau 2. Doses d'application recommandées pour la suppression de la brûlure bactérienne chez les pommiers

Période d'application	Dose[1] d'APOGEE régulateur de croissance des plantes par 100 litres de bouillie diluée	Dose[2] d'APOGEE régulateur de croissance des plantes par ha
Pour diminuer les infections de la brûlure bactérienne des pousses en réduisant la croissance végétative Appliquer sur 2,5 à 7,5 cm de nouvelle pousse de croissance. Effectuer les applications subséquentes à un intervalle de 14 à 21 jours, jusqu'à 4 applications maximum par saison si nécessaire	45 grammes	1350 grammes

[1] Toutes les doses dans ce tableau représentent des quantités de produits formulés.
[2] La dose est basée sur un volume d'eau de 3000 L/ha (jusqu'au ruissellement).

Cerises (douce et acide)[1]
Appliquer APOGEE régulateur de croissance des plantes à la dose de 1350 g/ha lorsque la croissance des cimes est situé entre 5 et 20 cm. L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique et un conditionneur de sulfate d'ammonium est recommandée (voir section sur les additifs).

Période d'application	Dose[2, 3] d'APOGEE régulateur de croissance des plantes par 100 litres de bouillie diluée	Dose[3] d'APOGEE régulateur de croissance des plantes par ha
Appliquer sur de nouvelle pousse de 5 à 20 cm. Si nécessaire, effectuer une deuxième application 14 à 21 jours après le traitement initial (un maximum de deux applications par saison est autorisé).	45 grammes	1350 grammes

[1] Les cultivars de cerises (douce et acide) peuvent varier dans leur réaction à APOGEE régulateur de croissance des plantes. Consultez votre spécialiste local pour plus d'informations sur la réaction de certains cultivars de cerises à APOGEE régulateur de croissance des plantes.
[2] Toutes les doses dans ce tableau représentent des quantités de produits formulés.
[3] La dose est basée sur un volume d'eau de 3000 L/ha (jusqu'au ruissellement).

Application à jet porté
NE PAS pulvériser directement au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses qui pointent vers l'extérieur au bout des rangs et pour les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat, lorsqu'il y a des rafales de vent ou lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h sur le site de l'application tel que mesuré à l'extérieur du traitement du coté du vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Fraises

Appliquer APOGEE régulateur de croissance des plantes à une dose de 135 g/ha avant le début de l'initiation des stolons sur les fraises récoltées en juin et à jour neutre. L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique et un conditionneur de sulfate d'ammonium est recommandée (voir section sur les adjuvants).

Période d'application	Dose[1, 2] d'APOGEE par 100 litres de bouillie diluée	Dose d'APOGEE par ha
Appliquer avant le début de l'initiation des stolons. Effectuer les applications ultérieures à un intervalle de 14-21 jours, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison, si nécessaire. Ne pas traiter moins de 21 jours avant la récolte.	45 grammes	135 grammes

[1] Toutes les doses dans ce tableau représentent des quantités de produits formulés.
[2] La dose est basée sur un volume d'eau de 300 L/ha (jusqu'au ruissellement).

APOGEE régulateur de croissance des plantes a été évalué quant à sa phytoxicité sous une large gamme de conditions; par contre, il n'a pas été possible d'évaluer toutes les variétés importantes sur le marché sous toutes les conditions possibles. Appliquer APOGEE régulateur de croissance des plantes sur une petite surface et évaluer la sécurité des cultures pendant 3 à 5 jours avant de mettre en place un programme de pulvérisation à grande échelle afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de phytoxicité qui apparaisse.

Application par pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ADDITIFS

Adjuvant
APOGEE régulateur de croissance des plantes peut être appliqué avec Agral[MD] 90 à la dose de 0,5 mL/L ou à 0,05% v/v dans des conditions où l'absorption du prohexadione de calcium devrait être réduite par des conditions de sécheresse, de faible humidité, de températures chaudes ou lorsque la croissance est particulièrement luxuriante (beaucoup de feuillage).

Sulfate d'ammoniaque

APOGEE régulateur de croissance des plantes peut être appliqué avec du sulfate d'ammoniaque dans une proportion 1:1 avec APOGEE régulateur de croissance des plantes si l'approvisionnement en eau utilisé pour les pulvérisations contient une teneur élevée en calcium (eau dure). Utiliser du sulfate d'ammoniaque de qualité élevée pour éviter de boucher les buses.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Respecter les recommandations de nettoyage spécifiées sur l'étiquette du produit qui a été utilisé précédemment.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.

3. Ajouter au réservoir la quantité requise d'APOGEE régulateur de croissance des plantes.

4. Ajouter au réservoir la quantité requise d'adjuvant (si nécessaire).

5. Ajouter au réservoir la quantité requise de sulfate d'ammoniaque (si nécessaire).

6. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.

7. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur selon les précautions.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS GÉNÉRALES

1. Dose maximale par saison - Pommes : Ne pas appliquer plus de 5,4 kg d'APOGEE régulateur de croissance des plantes au total par hectare, par saison. Cerises : Ne pas appliquer plus de 2,7 kg d'APOGEE régulateur de croissance au total par hectare, par saison. Fraises : Ne pas appliquer plus de 0,405 kg d'APOGEE régulateur de croissance des plantes par hectare, par saison.

2. Intervalle avant récolte (IAR) : Ne pas appliquer dans les 45 jours avant la récolte pour les pommes, les 20 jours pour les cerises et les 21 jours pour les fraises.

3. Intervalle de retrait sécuritaire (IRS) : 12 heures.

4. Période de résistance à la pluie : APOGEE régulateur de croissance des plantes est résistant à la pluie 8 heures après l'application.

5. Ne pas appliquer sur des cultures qui ont montré des dommages (phytotoxicité au niveau du feuillage) résultant de toutes autres applications antérieures de pesticides, car ce dommage pourrait être aggravé ou prolongé.

6. Ne pas mélanger en réservoir ou appliquer APOGEE régulateur de croissance des plantes avec des bouillies de calcium parce que les recherches ont démontré que l'ajout de calcium réduit l'efficacité d'APOGEE régulateur de croissance des plantes.

7. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire de n'importe lequel type de système d'irrigation.

8. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.

3. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange et du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage. Nettoyer l'équipement de pulvérisation en profondeur en utilisant un détergent puissant ou un nettoyant commercial à pulvérisateur selon les directives du fabricant avant et après l'application de ce produit.

8. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant hermétiquement fermé.

2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments, de la nourriture pour les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

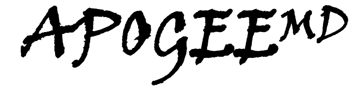
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L’UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.



Régulateur de croissance des plantes

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Prohexadione de calcium ……….. 27,5%

AVERTISSEMENT, contient l'allergène sulfites

N^{O} D'HOMOLOGATION 28042 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 2,27 kg

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.

3. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange et du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage. Nettoyer l'équipement de pulvérisation en profondeur en utilisant un détergent puissant ou un nettoyant commercial à pulvérisateur selon les directives du fabricant avant et après l'application de ce produit.

8. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant hermétiquement fermé.

2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments, de la nourriture pour les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.